



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise

Commune de Livilliers

mairie@livilliers.fr

10, Rue de la Chaise
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04

ARRETE N°16/2021 PERMISSION DE VOIRIE - POSE D'UN ECHAFAUDAGE

Le Maire de la commune de LIVILLIERS,

- Vu les articles L2211-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code la Route et notamment l'article R.411.8
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (notamment la signalisation temporaire) ;
- Vu la demande de Madame BEDIER en date du mardi 8/07/2021 concernant l'installation d'un échafaudage pour les travaux de ravalement de façade au 21 rue du Moulin, 95300 LIVILLIERS ;
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux.

Et pour permettre le bon déroulement des travaux :

ARRETE

Article 1^{er} : Madame BEDIER propriétaire de la maison 21, rue du Moulin est autorisé à occuper temporairement le domaine public, pour permettre l'installation d'un échafaudage (nacelle) et le dépôt de matériaux par la société CANDIDO PEREIRA REGO, 308 rue de l'Ambassadeur, 95610 ERAGNY/OISE destiné au ravalement de façade devant le 21, rue du Moulin 95300 LIVILLIERS à partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, le chantier sera sécurisé et matérialisé par Madame BEDIER et par l'entreprise CANDIDO PEREIRA REGO. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

La gendarmerie d'Auvers sur Oise ;
Madame BEDIER ;
L'entreprise CANDIDO PEREIRA REGO ;
Affichage

LIVILLIERS, le 08/07/2021

Le Maire
Marion WALTER

